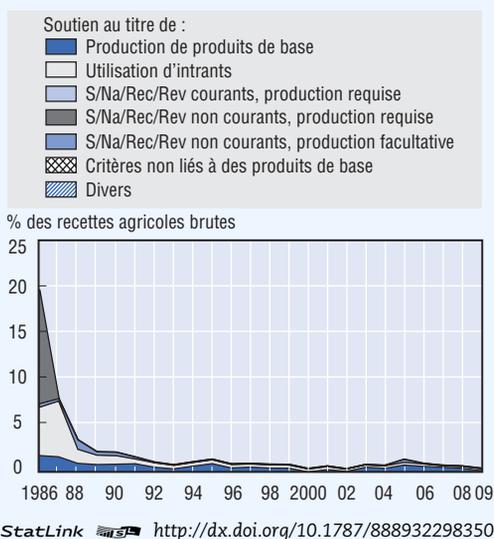


## Nouvelle-Zélande

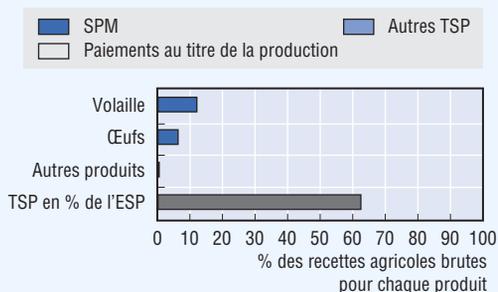
En Nouvelle-Zélande, les initiatives récentes des pouvoirs publics concernent le développement durable et la gestion des ressources naturelles, notamment la gestion de l'eau, le changement climatique et le contrôle de la biosécurité. À travers un partenariat pour la croissance du secteur primaire (*Primary Growth Partnership*) lancé en 2009, les pouvoirs publics et l'industrie cofinancent certains programmes de recherche et d'innovation pour stimuler la croissance économique et la durabilité des secteurs primaire et alimentaire. En 2009, le Fonds pour l'agriculture durable (*Sustainable Farming Fund*) a apporté des aides financières à 70 projets, proposés par des producteurs, pour une utilisation efficace de l'eau et des sols.

- Le soutien aux producteurs (mesuré par l'ESP en pourcentage) est passé de 10 % en 1986-88 à 1 % en 2007-09 ; depuis les réformes agricoles du milieu des années 80, il est le plus faible des pays de l'OCDE. L'ESP en pourcentage a reculé, passant de 0.6 % en 2008 à 0.4 % en 2009, principalement du fait de la diminution du soutien des prix du marché pour la viande de volaille, résultant de la hausse des prix mondiaux de ce produit.
- La part dans l'ESP des formes de soutien les plus créatrices de distorsions (soutien au titre de la production et de l'utilisation d'intrants non assortie de contraintes) est passée de 19 % en 1986-88 à 63 % en 2007-09. Toutefois, cette évolution s'est produite dans le contexte d'un niveau de soutien très faible.
- Les TSP aux producteurs ont été de 12 % pour la viande de volaille, de 6 % pour les œufs et nuls pour tous les autres produits de base en 2007-09.
- Le coût imposé aux consommateurs, mesuré par l'ESC en pourcentage, s'est élevé à 2 % en 2007-09 (contre 6 % en 1986-88).
- La part du soutien aux services d'intérêt général à l'agriculture dans le soutien total a augmenté entre 1986-88 et 2007-09, passant de 21 % à 76 %. Ce soutien finance principalement des activités de recherche fondamentale, de lutte contre les ravageurs et les maladies, et de protection contre les inondations.
- Le soutien total à l'agriculture, exprimé en pourcentage du PIB, est le plus faible parmi les pays de l'OCDE puisqu'il représente 0.2 %, ce qui est inférieur à un septième de la valeur enregistrée en 1986-88.

Graphique 2.15. Nouvelle-Zélande : Niveau et composition de l'ESP selon le type de soutien, 1986-2009



Graphique 2.16. Nouvelle-Zélande : TSP aux producteurs par produit, 2007-09



Le secteur agricole néo-zélandais obéit aux règles du marché, est tourné vers l'exportation, et les prix intérieurs des produits agricoles sont alignés sur les prix mondiaux. Le niveau de soutien est le plus faible parmi les pays de l'OCDE et la plupart des mesures consistent à fournir des services d'intérêt général à l'agriculture destinés à l'ensemble du secteur et concernant la gestion des ressources et la biosécurité.

Tableau 2.8. Nouvelle-Zélande : Estimation du soutien à l'agriculture

Millions NZD

	1986-88	2007-09	2007	2008	2009p
<b>Valeur totale de la production (à la sortie de l'exploitation)</b>	<b>6 860</b>	<b>17 365</b>	<b>19 747</b>	<b>16 733</b>	<b>15 614</b>
<i>dont part de produits SPM (%)</i>	72	75	78	74	72
<b>Valeur totale de la consommation (à la sortie de l'exploitation)</b>	<b>1 683</b>	<b>3 547</b>	<b>3 767</b>	<b>3 662</b>	<b>3 212</b>
<b>Estimation du soutien aux producteurs (ESP)</b>	<b>781</b>	<b>95</b>	<b>132</b>	<b>98</b>	<b>55</b>
Soutien au titre de la production des produits de base	110	64	102	67	23
<i>Soutien des prix du marché</i>	107	64	102	67	23
<i>Paievements au titre de la production</i>	3	0	0	0	0
Paievements au titre de l'utilisation d'intrants	314	30	29	31	30
<i>Utilisation d'intrants variables</i>	3	0	0	0	0
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	0	0	0	0	0
<i>Formation de capital fixe</i>	271	0	0	0	0
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	0	0	0	0	0
<i>Services utilisés sur l'exploitation</i>	40	30	29	31	30
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev <sup>1</sup> courants, production requise	42	1	1	1	1
<i>Au titre des Recettes / du Revenu</i>	42	1	1	1	1
<i>Au titre de la Superficie cultivée / du Nombre d'animaux</i>	0	0	0	0	0
<i>avec contraintes sur les intrants</i>	0	0	0	0	0
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production requise	315	0	0	0	1
Paievements au titre des S/Na/Rec/Rev non courants, production facultative	0	0	0	0	0
<i>Taux variables</i>	0	0	0	0	0
<i>avec exceptions concernant les produits</i>	0	0	0	0	0
<i>Taux fixes</i>	0	0	0	0	0
<i>avec exceptions concernant les produits</i>	0	0	0	0	0
Paievements selon des critères non liés à des produits de base	0	0	0	0	0
<i>Retrait de ressources à long terme</i>	0	0	0	0	0
<i>Production de produits particuliers autres que des produits de base</i>	0	0	0	0	0
<i>Autres critères non liés à des produits de base</i>	0	0	0	0	0
Paievements divers	0	0	0	0	0
<b>ESP en pourcentage</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>CNP des producteurs</b>	<b>1.02</b>	<b>1.00</b>	<b>1.01</b>	<b>1.00</b>	<b>1.00</b>
<b>CNS aux producteurs</b>	<b>1.12</b>	<b>1.01</b>	<b>1.01</b>	<b>1.01</b>	<b>1.00</b>
<b>Estimation du soutien aux services d'intérêt général (ESSG)</b>	<b>203</b>	<b>306</b>	<b>296</b>	<b>316</b>	<b>305</b>
Recherche et développement	102	84	92	90	70
Établissements d'enseignement agricole	0	25	23	26	26
Services d'inspection	54	112	103	113	120
Infrastructures	47	85	78	87	89
Commercialisation et promotion	0	0	0	0	0
Stockage public	0	0	0	0	0
Divers	0	0	0	0	0
<b>ESSG en pourcentage de l'EST (%)</b>	<b>20.6</b>	<b>76.3</b>	<b>69.2</b>	<b>76.3</b>	<b>84.8</b>
<b>Estimation du soutien aux consommateurs (ESC)</b>	<b>-105</b>	<b>-63</b>	<b>-97</b>	<b>-69</b>	<b>-24</b>
Transferts des consommateurs aux producteurs	-102	-62	-97	-66	-23
Autres transferts des consommateurs	-3	-1	0	-3	-1
Transferts des contribuables aux consommateurs	0	0	0	0	0
Surcoût de l'alimentation animale	0	0	0	0	0
<b>ESC en pourcentage</b>	<b>-6</b>	<b>-2</b>	<b>-3</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>
<b>CNP des consommateurs</b>	<b>1.07</b>	<b>1.02</b>	<b>1.03</b>	<b>1.02</b>	<b>1.01</b>
<b>CNS aux consommateurs</b>	<b>1.07</b>	<b>1.02</b>	<b>1.03</b>	<b>1.02</b>	<b>1.01</b>
<b>Estimation du soutien total (EST)</b>	<b>984</b>	<b>401</b>	<b>427</b>	<b>414</b>	<b>360</b>
Transferts des consommateurs	105	63	97	69	24
Transferts des contribuables	882	338	330	348	337
Recettes budgétaires	-3	-1	0	-3	-1
<b>EST en pourcentage du PIB (%)</b>	<b>1.63</b>	<b>0.22</b>	<b>0.24</b>	<b>0.23</b>	<b>0.20</b>
<b>Déflateur du PIB 1986-88 = 100</b>	<b>100</b>	<b>172</b>	<b>167</b>	<b>173</b>	<b>176</b>

p : provisoire. CNP : Coefficient Nominal de Protection. CNS : Coefficient Nominal de Soutien.

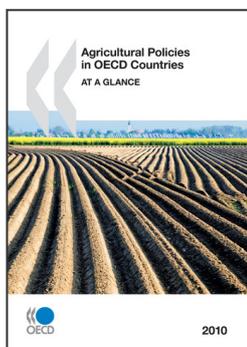
1. S (Superficie cultivée), Na (Nombre d'animaux), Rec (Recettes), Rev (Revenu).

Le soutien des prix du marché s'entend net de prélèvements aux producteurs et de surcoût de l'alimentation animale.

Les produits SPM pour la Nouvelle-Zélande sont : le blé, le maïs, les autres céréales, le lait, la viande bovine, la viande ovine, la laine, la viande porcine, la volaille et les œufs.

Source : OCDE, Base de données des ESP et des ESC, 2010.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932298806>



Extrait de :

## Agricultural Policies in OECD Countries 2010

At a Glance

Accéder à cette publication :

[https://doi.org/10.1787/agr\\_oecd-2010-en](https://doi.org/10.1787/agr_oecd-2010-en)

### Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Nouvelle-Zélande », dans *Agricultural Policies in OECD Countries 2010 : At a Glance*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: [https://doi.org/10.1787/agr\\_oecd-2010-11-fr](https://doi.org/10.1787/agr_oecd-2010-11-fr)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).